



DOCUMENT D'INFORMATION ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024



École des Écrivains
4400, rue Jacques-Cr peault
Qu bec (Qu bec) G1P 1X5
T l phone : 418 686-4040, poste 4013
T l copieur : 418 871-5920
ecole.ecrivains@cssc.gouv.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Présentation générale	3
Heures d'ouverture du secrétariat	3
Horaire régulier des élèves	3
Personnel de l'école 2023-2024	4
Communication avec le personnel de l'école	5
Communiqués aux parents	5
Site Internet de l'école	5
Photographie scolaire	5
Projet éducatif	5
Notre mission	5
Vision-Valeurs	6
Fiche urgence-santé	6
Matériel scolaire (coûts et prévention)	6
Sorties éducatives et activités école	6
Objets perdus	6
Conseil d'établissement	7
Organisme de participation des parents (O.P.P.)	8
Services complémentaires	8
Service de garde	10

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'école des Écrivains compte environ 246 élèves réguliers, répartis en 15 classes du préscolaire au 3^e cycle en incluant quatre classes d'élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme.

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
7 h 45 à 11 h 45	12 h 45 à 15 h 45



Pour rejoindre le secrétariat, composez le (418) 686-4040 poste 4013.

HORAIRE DES ÉLÈVES

	ACCUEIL DES ÉLÈVES DANS LA COUR	ENTRÉE DES ÉLÈVES AVANT- MIDI	HEURES DES COURS AVANT-MIDI	ENTRÉE DES ÉLÈVES APRÈS-MIDI	HEURES DES COURS APRÈS-MIDI
Préscolaire	8 h	8 h 05	8 h 10 à 10 h 32	12 h 50	12 h 55 à 15 h 15
Primaire	8 h	8 h 05	8 h 10 à 11 h 30	12 h 50	12 h 55 à 15 h 15
Adaptation scolaire (Petit prince) préscolaire		7 h 55	8 h 00 à 10 h 57	13 h	13 h à 15 h 15
Adaptation scolaire (Petit Prince)		7 h 55	8 h 00 à 11 h 30	12 h 30	12 h 30 à 15 h 15

Le service de garde est en fonction de 7 h à 18 h pour les élèves inscrits.

Avant-midi :

Entrée des élèves	7 h 55 et 8 h 05
Récréation (primaire)	10 h 10 à 10 h 30
Fin des cours	10 h 32, 10 h 57 et 11 h 30

Après-midi :

Entrée des élèves	12 h 50
Récréation (primaire)	13 h 55 à 14 h 15
Récréation (adaptation)	13 h 35 à 13 h 55
Fin des cours	15 h 15

LISTE DU PERSONNEL 2023-2024

Secrétaire	Sylvie Prévost
Concierge	ML (André Chouinard)
Préscolaire 4-5 ans	Catherine Frenette
Préscolaire 5 ans	Valérie Demers
Petit Prince préscolaire Explorateur	Maude Duquet
1^{er} cycle	1^{re} année Pascale Coulombe Cynthia Plante (jour 7)
	1^{er}/2^e année Aide à la classe Audrey Blanchette Cassandra De Smet
	2^e année Vicky Duranceau Cynthia Plante (jours 1-3-6-9)
	Jardiniers Marie-Claude Godbout
2^e cycle	3^e année Marie-Hélène Petit
	3^e/4^e année Andréanne Vézina
	4^e année Nathalie Garneau Cynthia Plante (jour 10)
	Aviateur Véronique Beaumier Annick Ouellet (jour 4)
3^e cycle	5^e année Antoine Brunet
	5^e/6^e - 6^e année (matières) Émilie Grandjean Lapierre
	6^e année (anglais) Marie-Hélène Roy
	Univers soc./Sciences Cynthia Plante
	Géographe Annie Villeneuve Annick Ouellet (jour 2)
Anglais	Julien Gariépy
Éducation physique et à la santé	Julie Dion Simon Vallière
Musique	Pier-Luc Hébert
Orthopédagogue	Audrée Laperrière
Orthophoniste	Noémie Leduc/Marjorie Villeneuve
Psychologue	Nadine Vézina
Technicienne en éducation spécialisée	Josée Trépanier (Jardinier) Michèle Girard (Jardinier) Annie Parent (Aviateur) Julie Vien (Géographe) Laurence Tamir (Aviateur et Géographe) Claudine Briand (école et EHDAA) Sacha Pelletier (Ecole + EHDAA) Nathalie Duchesne (Explorateur) Shelbie Lizotte (Explorateur) Rose Gosselin Tremblay (Maternelle 4 ans) Marie-Ève Blais (Adaptation scol.)
Responsable du service de garde	Nancy Flamand
Infirmière	Nadine Lamontagne
Hygiéniste dentaire	Mélanie Gagnon

COMMUNICATION AVEC LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Vous êtes toujours les bienvenus lorsque vous voulez communiquer avec la direction de l'école et avec le personnel enseignant. Il est alors important de prendre rendez-vous si vous désirez les rencontrer en communiquant avec la secrétaire de l'école : École Écrivains :686-4040, poste 4013 OU par courriel avec la personne concernée. prénom.nom@cssc.gouv.qc.ca

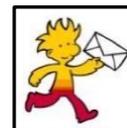
À moins d'une urgence, il est impossible de communiquer avec l'enseignant pendant les heures de classe.

DROIT À LA DÉCONNEXION

La déconnexion se définit comme le fait de ne pas communiquer à propos de questions liées au travail, notamment par courriel ou autres outils numériques, en dehors des heures de travail. Cette ligne directrice vise à offrir une meilleure conciliation travail et vie personnelle. Par conséquent, si vous communiquez avec du personnel de l'école en-dehors de l'horaire de l'établissement, sachez que ces derniers seront en mesure de vous répondre le plus rapidement possible durant leurs heures régulières de travail.

COMMUNIQUÉS AUX PARENTS

Le communiqué est envoyé aux parents par courriel approximativement une fois par mois. Il est également disponible sur le site web de l'école dans l'onglet Info Parents.



P.S. Certaines parutions pourraient être annulées ou ajoutées.

SITE INTERNET DE L'ÉCOLE

Nous vous invitons à consulter notre site Internet qui vous sera fort utile pour retrouver plusieurs informations tout au long de l'année. Soyez des nôtres pour cette nouvelle année...



Voici l'adresse : <http://cscapitale-ecole-ecrivains.ca>

PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE

La photographie scolaire a eu lieu le 19 septembre (horaire à suivre).



PROJET ÉDUCATIF

- En concertation avec les différents acteurs de notre milieu scolaire, le projet éducatif de l'école des Écrivains a fait peau neuve en 2023. S'appuyant d'abord sur les besoins exprimés par le milieu, il se profile aussi sur le plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire.

NOTRE MISSION

La mission de l'école des Écrivains

L'école des Écrivains a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et qualifier les élèves. Elle dispense aux élèves des services éducatifs de qualité et veille à leur réussite éducative.

Et sa vision

L'école des Écrivains c'est un milieu de vie où le bien-être, l'engagement et la créativité sont au cœur de nos priorités afin d'apprendre dans le plaisir.

Et nos valeurs

- Épanouissement
- Curiosité
- Bienveillance

FICHE URGENGE-SANTÉ

Au printemps de chaque année scolaire, la fiche urgence santé sera envoyée à la maison pour que les mises à jour soient faites en prévision de l'année scolaire suivante. Ceci permettra à l'infirmière scolaire d'établir les protocoles de santé avant la nouvelle année scolaire. **Avisez l'école de tout changement en cours d'année.**



MATÉRIEL SCOLAIRE (COÛTS ET PRÉVENTION)

Le conseil d'établissement a fixé les coûts maximums à charger aux parents, pour l'année scolaire 2023-2024, à un montant allant pouvant jusqu'à 78,75 \$ maximum incluant les photocopies et le matériel périssable. Les frais sont payables dès la rentrée en septembre. Si cela s'avérait difficile pour vous, vous devez communiquer avec la direction de l'école pour prendre un arrangement financier.

Certains livres, volumes, cahiers, dictionnaires et matériel numérique sont prêtés à votre enfant pour toute l'année scolaire. S'il y a perte ou bris volontaire de ce matériel par l'élève, un montant de remplacement sera exigé par l'école.

SORTIES ÉDUCATIVES ET ACTIVITÉS ÉCOLE

L'école reçoit, par des mesures dédiées, un montant pour couvrir les sorties éducatives tout au long de l'année. Les parents n'ont pas à déboursier d'argent sauf si la classe organise un événement spécial qui n'est pas en lien avec les contenus pédagogiques. Les élèves pourront faire une campagne de financement au besoin.

OBJETS PERDUS

Nous regrettons tout comme vous les pertes d'objets scolaires ou vestimentaires à l'école. Nous exerçons une action préventive en invitant les enfants à bien ranger leurs choses.

Compte tenu que nous ne pouvons pas accumuler ces objets d'une année à l'autre, **NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN IDENTIFIER LES VÊTEMENTS QUE VOTRE ENFANT PEUT ÉGARER.** Les articles ou vêtements non réclamés seront donnés à un organisme de bienfaisance à la fin de l'année scolaire.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le conseil d'établissement de l'école des Écrivains sera formé de cinq (5) parents, deux (2) représentants du personnel enseignant, d'un (1) représentant du personnel professionnel, d'un (1) représentant du personnel de soutien, d'un (1) représentant du service de garde et de deux membres (2) de la communauté, et ce, avant le 30 septembre 2023.

Les fonctions du conseil d'établissement sont entre autres :

- Adopter le projet éducatif de l'école.
- Approuver la politique d'encadrement des élèves.
- Approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité.
- Préparer et adopter un rapport annuel.
- Approuver les modalités d'application du régime pédagogique proposées par la direction de l'école.
- Approuver l'orientation générale des programmes d'études.
- Approuver le temps alloué aux matières.
- Approuver la programmation des activités éducatives de l'école.
- Approuver la mise en place des services particuliers et complémentaires.
- Approuver l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école.
- Adopter le budget annuel de l'école.
- Être consulté sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes.
- Informer la communauté des services offerts à l'école.
- Favoriser l'information et l'échange entre les élèves, les parents, la direction de l'école, les enseignants, le personnel de l'école et les partenaires de la communauté.
- Pouvoir conclure des ententes concernant la mise en commun de biens, de services et d'activités de l'école.

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PARENTS

L'assemblée annuelle des parents, pour l'élection des représentants sur le conseil, a eu lieu à l'école le mardi 19 septembre 2023 à 19 heures.

La liste des membres du conseil d'établissement est disponible sur le site de l'école après l'élection lors de l'assemblée générale annuelle.

ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (O.P.P.)



Lors de l'assemblée générale des parents, tenue en début d'année, ces derniers se prononcent sur la formation d'un organisme de participation des parents. La décision est prise de former ou non un O.P.P.

Si l'assemblée des parents décide de former un organisme de participation des parents, elle en détermine la composition et les règles de fonctionnement et en élit les membres.

L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite scolaire de leur enfant. L'action peut se traduire par l'implication dans les différents comités qui soutiennent plusieurs activités.

Pour être en mesure de supporter les élèves dans leur cheminement, il est impératif que tous les intervenants unissent leurs efforts. Rappelons-nous que L'ENFANT a droit à une éducation de qualité et que nous sommes tous partenaires de son développement et de sa réussite scolaire.

Voici les possibilités d'engagement, pour vous, les parents :

Participation aux différents comités

- conseil d'établissement
- organisme de participation des parents (O.P.P.)
- comité E.H.D.A.A. (élèves handicapés, en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation)
- comité de la bibliothèque

Participation à diverses réunions

- ☞ Assemblée générale des parents
- ☞ Présence des parents lors de la remise des bulletins
- ☞ Participation au plan d'intervention lorsque requis
- ☞ Journées d'inscription et d'information pour les parents des enfants qui entreront au préscolaire
- Participation aux différentes formations offertes

Participation aux activités spéciales

- sorties éducatives
- activités à l'intérieur de la classe
- activités étudiantes
- autres

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Tel que le prévoit la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire offre dans ses écoles, selon les disponibilités financières, différents services complémentaires.

Les services complémentaires disponibles à l'école des Écrivains :

Le service d'orthopédagogie :

Dans le but d'aider les élèves qui rencontrent des difficultés particulières au niveau des apprentissages, nous avons un service d'orthopédagogie qui travaille auprès des élèves référés par les enseignants. Une information spécifique est donnée et une demande d'autorisation est acheminée à chacun des parents des enfants qui sont suivis en orthopédagogie.

Le service d'orthophonie :

Dans le but d'aider les élèves qui rencontrent des difficultés particulières au niveau du langage, nous avons à l'école un service d'orthophonie pour les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle référés par les enseignants. Une information spécifique est donnée et une demande d'intervention est acheminée à chacun des parents.

Le service de psychologie :

Une psychologue est également disponible quelques jours par semaine pour répondre aux élèves éprouvant des besoins spécifiques ayant une répercussion sur leur réussite scolaire. Une autorisation écrite des parents est alors exigée. Les enseignants, les parents ou la direction peuvent faire une demande de rencontre avec la psychologue.

Le service d'éducation spécialisée :

Un service en éducation spécialisée est disponible pour apporter de l'aide aux élèves présentant un problème particulier ou un suivi plus régulier.

Collaboration avec le CIUSSS :

- ✓ une infirmière est disponible à l'école (1 journée/semaine);
- ✓ une hygiéniste dentaire offre des services de dépistage des enfants à risque au niveau du préscolaire et un suivi des élèves identifiés jusqu'à la troisième année du primaire;
- ✓ un travailleur social peut également apporter de l'aide aux familles en communiquant directement au CIUSSS. Le même travail de collaboration peut aussi s'étendre au niveau de l'école si la famille le souhaite.



Le service de garde est offert aux élèves qui fréquentent l'école.

Une politique des services de garde est en vigueur au niveau du Centre de services scolaire et est mise en application pour notre service. De plus, un document «Modalités de fonctionnement» vient encadrer l'organisation et préciser davantage le fonctionnement dans notre milieu. Ce dernier est disponible au service de garde et sur le site web.



Un programme d'activités est prévu pour chaque période d'utilisation du service. Lors des journées pédagogiques, des thématiques sont exploitées ou des sorties sont planifiées.

1. HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE DE GARDE

Le service de garde est ouvert de 7 h à 18 h tous les jours ainsi que lors des journées pédagogiques (sujet à changement en fonction des besoins de la clientèle).

2. Document des règles d'utilisation disponible en ligne ou sur demande.

*** Préscolaire et primaire classes Petit Prince**

3. TECHNICIENNE-RESPONSABLE DU SERVICES DE GARDE

Mme Nancy Flamand

686-4040, poste 3134

